

AVIS SUR LE RAPPORT ANNUEL 2018 DU CONCESSIONNAIRE GRDF

Concession de réseau de distribution publique de gaz

La CCSPL prend connaissance de la prolongation jusqu'au 30 novembre 2020 du contrat pour la concession de réseau de distribution du gaz de la Métropole pour la Ville de Lyon. La commission soutient l'objectif de mettre en place un contrat identique avec le SIGERLY, qui gère, pour la Métropole, la compétence de distribution du gaz sur son territoire.

En ce qui concerne l'**activité**, la CCSPL constate que la consommation poursuit sa tendance à la baisse. Elle note la tendance au vieillissement du réseau et la stabilité du nombre de compteurs actifs.

La commission prend acte de l'enjeu de maintien du réseau en bon état de fonctionnement. La CCSPL souhaite que l'on puisse s'assurer de la surveillance effective de l'ensemble du réseau, et demande la mise en place d'un indicateur à cet effet. La commission pointe la baisse significative du taux de respect des délais de raccordement (70% en 2018 contre 81% en 2016).

La CCSPL continuera d'être vigilante sur la **qualité de service**. La commission entend les explications de l'augmentation du nombre de réclamations, attribuée à une meilleure identification du concessionnaire par les clients. La CCSPL se dit attentive à l'harmonisation des indicateurs de satisfaction client, entre la Métropole et le SIGERLY, et souhaite, pour l'avenir, disposer d'un bilan à l'échelle de la concession.

La CCSPL maintient son soutien à la Métropole, Autorité Organisatrice de l'Energie sur son territoire, dans sa recherche, auprès du concessionnaire, d'une plus grande transparence, et d'une meilleure utilisation des données, en cohérence avec le déploiement du Schéma Directeur des Énergies. La commission se dit consciente des enjeux de diversification des sources d'énergie, dont le gaz constitue une des solutions pour le « territoire zéro fioul ».

La CCSPL réitère sa demande d'informations sur les causes et la durée des coupures et plus globalement sur la qualité de la distribution du gaz sur le territoire.

En ce qui concerne les investissements, la CCSPL pointe une baisse du volume (11,11M€ contre 13,41M€ en 2017) et note la progression de la part des travaux d'adaptation et de modernisation ainsi que de déclassement d'ouvrages, et une baisse des travaux de développement. La commission constate le déploiement de Gazpar sur la moitié des points de comptage sur Lyon, dont 91% télétransmettent, le déploiement étant prévu jusqu'en 2021.

Quant à l'aspect financier, la CCSPL prend acte du résultat net négatif – à hauteur de -2,3M€-, de la concession, compte tenu de critères tels que l'impact climatique ou le système de péréquation nationale appliquée par le concessionnaire.

Comme en 2018, la CCSPL, à l'unanimité, réitère sa demande au concessionnaire d'**une plus grande transparence, et notamment une amélioration de la lisibilité et de la précision des informations** contenues dans le compte-rendu d'activité annuel.